

Pour de nombreuses entreprises, notamment les hôtels, les complexes résidentiels, les installations de loisirs et les clubs privés, les piscines constituent un précieux avantage. Elles permettent à leurs clients de profiter d'un espace de détente, d'exercice et de divertissement, ce qui améliore la satisfaction de la clientèle et constitue un avantage concurrentiel. Cependant, l'exploitation d'une piscine entraîne des responsabilités importantes compte tenu des nombreux risques encourus, notamment les noyades, les glissades et les chutes, ainsi que l'exposition à des produits chimiques.

Le présent guide vise à aider les exploitants d'une piscine commerciale à déterminer, évaluer et réduire les risques liés à la propriété et à l'exploitation d'une piscine. En mettant en œuvre les stratégies qui y sont décrites, les exploitants d'une piscine commerciale peuvent créer un environnement plus sécuritaire pour leurs clients, les résidents et le personnel, tout en assurant la réussite à long terme de leur entreprise.

## Prévention des noyades

Les noyades présentent l'un des risques les plus graves associés aux piscines. Chaque année au Canada, elles entraînent un nombre important de décès et de blessures non mortelles. Bien que les noyades se produisent souvent dans les piscines privées, les installations commerciales ne sont pas épargnées. Selon la [Société de sauvetage du Canada](#), plus de 400 personnes décèdent par noyade chaque année. Il est possible de prévenir une noyade en prenant plusieurs mesures, notamment, sans s'y limiter :

- Pendant les heures d'ouverture, assurer la surveillance de la piscine par des sauveteurs certifiés, conformément aux règlements provinciaux ou territoriaux.
- À de nombreux endroits, afficher les règles de sécurité, y compris des panneaux « Interdiction de plonger » dans les zones d'eau peu profonde, ainsi que des repères visuels de profondeur dans les zones où l'eau est profonde.
- Garder le matériel de sauvetage, comme les bouées, les perches et les défibrillateurs externes automatiques (DEA), dans des endroits facilement accessibles et veiller à ce qu'il soit inspecté et entretenu périodiquement.
- Faire respecter les règles de surveillance des enfants et des non-nageurs et exiger la présence d'un adulte ou le port de dispositifs de flottaison, si nécessaire.
- Restreindre l'accès aux non-nageurs dans les zones d'eau profonde en contrôlant les points d'entrée, les lignes de couloir, ou encore les sections fermées à l'aide de cordons.

## Glissades et chutes

Les glissades, les trébuchements et les chutes comptent parmi les causes les plus courantes de blessures et de réclamations en responsabilité civile dans les installations où il y a une piscine. Les surfaces mouillées, un mauvais éclairage et un entretien inadéquat peuvent augmenter les risques de glisser, de trébucher ou de chuter, ce qui rend les mesures de prévention indispensables. Voici des stratégies qui aident à prévenir les glissades et les chutes, sans s'y limiter :

- Poser des revêtements antidérapants sur les pourtours de la piscine, dans les vestiaires et les entrées afin de réduire les risques de chute si les planchers sont humides.
- Mettre en place des calendriers de nettoyage et d'entretien périodiques afin d'éliminer rapidement l'eau stagnante, les débris et l'accumulation d'algues qui pourraient rendre les planchers glissants.
- Mettre bien en vue des panneaux « Plancher mouillé » près des entrées, des échelles et des endroits très fréquentés afin d'avertir les clients et le personnel des dangers inhérents.
- S'assurer que l'éclairage autour des piscines, des échelles et dans les allées est suffisant afin de les rendre plus visibles, en particulier dans les installations couvertes ou utilisées en soirée.

## Protection contre les produits chimiques

S'ils ne sont pas bien manipulés ou stockés, les produits chimiques, notamment le chlore, le brome, les acides et autres désinfectants, peuvent présenter de graves risques pour la santé et la sécurité, y compris des troubles respiratoires, des irritations cutanées ou un empoisonnement. Voici comment stocker et manipuler en toute sécurité des produits chimiques pour piscines, sans s'y limiter :

- Veiller à se conformer au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) 2015 en formant tout le personnel à la manipulation, à l'étiquetage et au stockage appropriés des produits chimiques dangereux pour piscines, et à ce que les fiches de données de sécurité (FDS) soient à portée de main.
- Conserver en toute sécurité les produits chimiques dans des endroits ventilés et verrouillés, à l'abri de toute source de chaleur ou de substance incompatible (par exemple, garder le chlore et les acides dans des emplacements distincts).
- Bien étiqueter tous les contenants en y indiquant les avertissements de danger, les mesures de sécurité et les dates d'expiration afin d'éviter une utilisation abusive ou des réactions chimiques dangereuses.
- Exiger le port d'équipement de protection individuelle (EPI), comme les gants, les lunettes de protection étanches et les appareils de protection respiratoire, lors de la manipulation de produits chimiques pour piscines afin de réduire les risques d'exposition.
- Élaborer des protocoles d'intervention d'urgence en cas de déversement afin de s'assurer que le personnel peut rapidement et en toute sécurité contenir et neutraliser les fuites de produits chimiques ou les émissions de gaz.

## Qualité de l'eau

Maintenir une eau de bonne qualité est essentiel pour prévenir la propagation des maladies d'origine hydrique et assurer un environnement sécuritaire pour la baignade. Le non-respect de cette règle pourrait entraîner des éclosions bactériennes et virales à la source des maladies gastro-intestinales, des irritations cutanées et des troubles respiratoires. Voici des stratégies efficaces pour maintenir une eau de qualité, sans s'y limiter :

- Analyser quotidiennement l'eau afin de vérifier les teneurs en chlore et en brome, l'équilibre du pH et la présence de contaminants microbiens afin de maintenir des conditions de baignade sécuritaires et hygiéniques.
- Suivre les [recommandations au sujet de la qualité des eaux utilisées à des fins récréatives de Santé Canada](#), afin de s'assurer de se conformer aux niveaux de désinfectants recommandés et aux normes de traitement de l'eau.
- S'assurer d'une filtration et d'une circulation adéquates de l'eau en inspectant et en entretenant périodiquement les pompes, les filtres et les systèmes de circulation afin d'éviter la stagnation de l'eau et la prolifération bactérienne.
- Mettre en place des protocoles d'intervention immédiate en cas d'incident de contamination, notamment en fermant temporairement la piscine ou en procédant à une chloration à forte dose ou à d'autres analyses de l'eau.



## Accès à la piscine et sécurité

Accéder à des piscines sans y être autorisé, surtout après les heures d'ouverture, pourrait entraîner des accidents, des incidents d'intrusion et des risques de responsabilité. Il est essentiel de recourir à des mesures de contrôle d'accès sécurisées pour empêcher toute utilisation non autorisée et améliorer la sécurité générale. Voici des mesures de contrôle d'accès aux piscines, sans s'y limiter :

- Installer des clôtures et des systèmes d'entrée contrôlée autour des piscines extérieures, conformément aux règlements provinciaux et municipaux, afin d'empêcher tout accès non autorisé.
- Utiliser des portails ou des portes à fermeture automatique et à autoverrouillage afin d'assurer la sécurité des aires des de piscines non surveillées et réduire le risque de noyade accidentelle.
- Après les heures d'ouverture, appliquer les procédures de verrouillage en s'assurant que les bâches de piscine, les portails et les portes d'accès sont bien fermés afin d'empêcher toute intrusion ou tout acte de vandalisme.
- Pendant les fermetures saisonnières, utiliser des bâches de sécurité verrouillables pour empêcher tout accès non autorisé aux piscines.

## Entretien des installations et des équipements

Un mauvais entretien de l'infrastructure, des systèmes de filtration et des équipements de sécurité de la piscine pourrait entraîner des conditions dangereuses et des pannes imprévues. Des inspections périodiques et un entretien préventif assurent la longévité de la piscine et la sécurité des activités. Voici des mesures recommandées d'entretien des installations et des équipements de la piscine, sans s'y limiter :

- Effectuer des inspections et un entretien périodiques des pompes, des drains et des systèmes de filtration conformément aux directives du fabricant afin d'assurer des performances optimales et d'éviter les pannes mécaniques.
- Inspecter la stabilité et l'usure des tremplins, des échelles et des glissades, et remplacer ou réparer immédiatement tout élément endommagé.
- En ce qui concerne les piscines intérieures, prévoir d'entretenir périodiquement le système de chauffage, de ventilation et de climatisation afin d'assurer une bonne circulation de l'air, de contrôler l'humidité et d'éviter l'accumulation de gaz nocifs, comme les vapeurs de chlore.

## Préparation aux situations d'urgence et formation du personnel

Un personnel bien préparé permet de réduire considérablement les délais d'intervention en cas d'urgence. Tous les employés doivent suivre une formation complète sur les protocoles d'urgence. Voici, sans s'y limiter, les principales pratiques à adopter afin de se préparer aux situations d'urgence et de bien former le personnel :

- Élaborer et tenir à jour des plans d'urgence décrivant les procédures à suivre en cas d'urgence médicale, de déversement de produits chimiques et d'évacuation (par exemple, le déclenchement de l'alarme incendie).
- Organiser chaque trimestre des exercices qui permettent au personnel de s'entraîner à réagir à diverses situations d'urgence afin d'améliorer les temps de réaction et la coordination.
- Mettre en place des procédures claires de signalement des incidents, en consignant tous les accidents, les incidents évités de justesse et les mesures correctives afin d'améliorer les mesures de sécurité.
- S'assurer que tous les membres du personnel ont reçu une formation en premiers soins et en réanimation cardiopulmonaire (RCP) et savent utiliser un défibrillateur automatique externe (DAE), et vérifier que les certifications sont à jour. En outre, il faut les encourager à suivre une formation d'appoint annuelle.
- S'assurer qu'un téléphone d'urgence, avec adresse et instructions affichées, se trouve à proximité de la piscine.

# Considérations liées aux assurances

Un seul incident, comme une noyade ou une chute, pourrait entraîner des poursuites importantes. Pour réduire l'exposition financière découlant de ces incidents, il est essentiel de souscrire une assurance qui cadre avec la stratégie de gestion des risques des exploitants de piscines commerciales. Voici les principaux éléments à prendre en compte, sans s'y limiter, en matière d'assurance :

- Informer son courtier et son assureur de toutes les installations aquatiques, y compris les piscines, les spas, les aires de jeux d'eau, les tremplins et les glissades.
- Souscrire une assurance responsabilité civile générale (CGL) avec les montants de garantie les plus appropriés; on recommande généralement une limite de 5 millions de dollars pour les propriétés avec piscines accessibles au public.
- Envisager de souscrire une assurance responsabilité civile complémentaire ou excédentaire, surtout si la piscine est grande, non surveillée ou utilisée par le public ou des groupes d'enfants.
- Examiner attentivement les exclusions de la police d'assurance, car certaines polices pourraient exclure les sinistres liés aux tremplins, aux glissades ou aux piscines non surveillées.
- Veiller à consigner les pratiques de gestion des risques liés aux piscines, car elles peuvent renforcer la capacité à se défendre en cas de réclamation ou de poursuite.

## References

B.C. Guidelines for Pool Operations (en anglais)

[www2.gov.bc.ca/assets/gov/environment/air-land-water/water/documents/pool\\_operations\\_guidelines\\_oct\\_2021\\_v3\\_interim.pdf](http://www2.gov.bc.ca/assets/gov/environment/air-land-water/water/documents/pool_operations_guidelines_oct_2021_v3_interim.pdf)

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

[www.cchst.ca/oshanswers/chemicals/swimming.html](http://www.cchst.ca/oshanswers/chemicals/swimming.html)

Croix-Rouge canadienne | Guide du plan de gestion des risques en milieu aquatique

[cdn.redcross.ca/prodmedia/crc/documentsfr/Cours-et-Certificats/Conseils-ressources-natation-et-securite-aquatique/Guide-du-plan-de-gestion-des-risques-en-milieu-aquatique-de-la-Croix-Rouge-canadienne\\_FINAL.pdf](http://cdn.redcross.ca/prodmedia/crc/documentsfr/Cours-et-Certificats/Conseils-ressources-natation-et-securite-aquatique/Guide-du-plan-de-gestion-des-risques-en-milieu-aquatique-de-la-Croix-Rouge-canadienne_FINAL.pdf)

Centre de recherche sur la prévention des noyades du Canada | Publications et ressources

[www.dprc-cprn.ca/fr/publications-et-ressources/](http://www.dprc-cprn.ca/fr/publications-et-ressources/)

Santé Canada | Recommandations au sujet de la qualité des eaux utilisées à des fins récréatives au Canada

[www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/recommandations-sujet-qualite-eaux-utilisees-fins-recreatives-canada-document-synthese.html](http://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/recommandations-sujet-qualite-eaux-utilisees-fins-recreatives-canada-document-synthese.html)

Société de sauvetage du Canada

[lifesaving.ca/home-fr/](http://lifesaving.ca/home-fr/)

Règlement 565 de l'Ontario | Piscines publiques

[www.ontario.ca/lois/reglement/900565](http://www.ontario.ca/lois/reglement/900565)

Page 4 de 4

echelonassurance.ca

Copyright © 2025 Echelon Assurance. Tous droits réservés. Ce formulaire est fourni par Echelon Assurance pour aider les entreprises à identifier les conditions susceptibles d'entraîner une exposition aux risques liés à la responsabilité civile et à prendre des mesures proactives pour atténuer ces risques. Bien que nous estimions que ce formulaire soit complet, il est fourni « tel quel » et nous ne garantissons pas qu'il le soit. Toute responsabilité et tout risque liés à des incidents précis, y compris l'utilisation du présent document, sont assumés par les entreprises.

<sup>MC</sup> Marque de commerce d'Echelon Assurance. <sup>MD</sup> Marque déposée d'Echelon Assurance.

**echelon**  
Assurance